

Distribution Sécurité

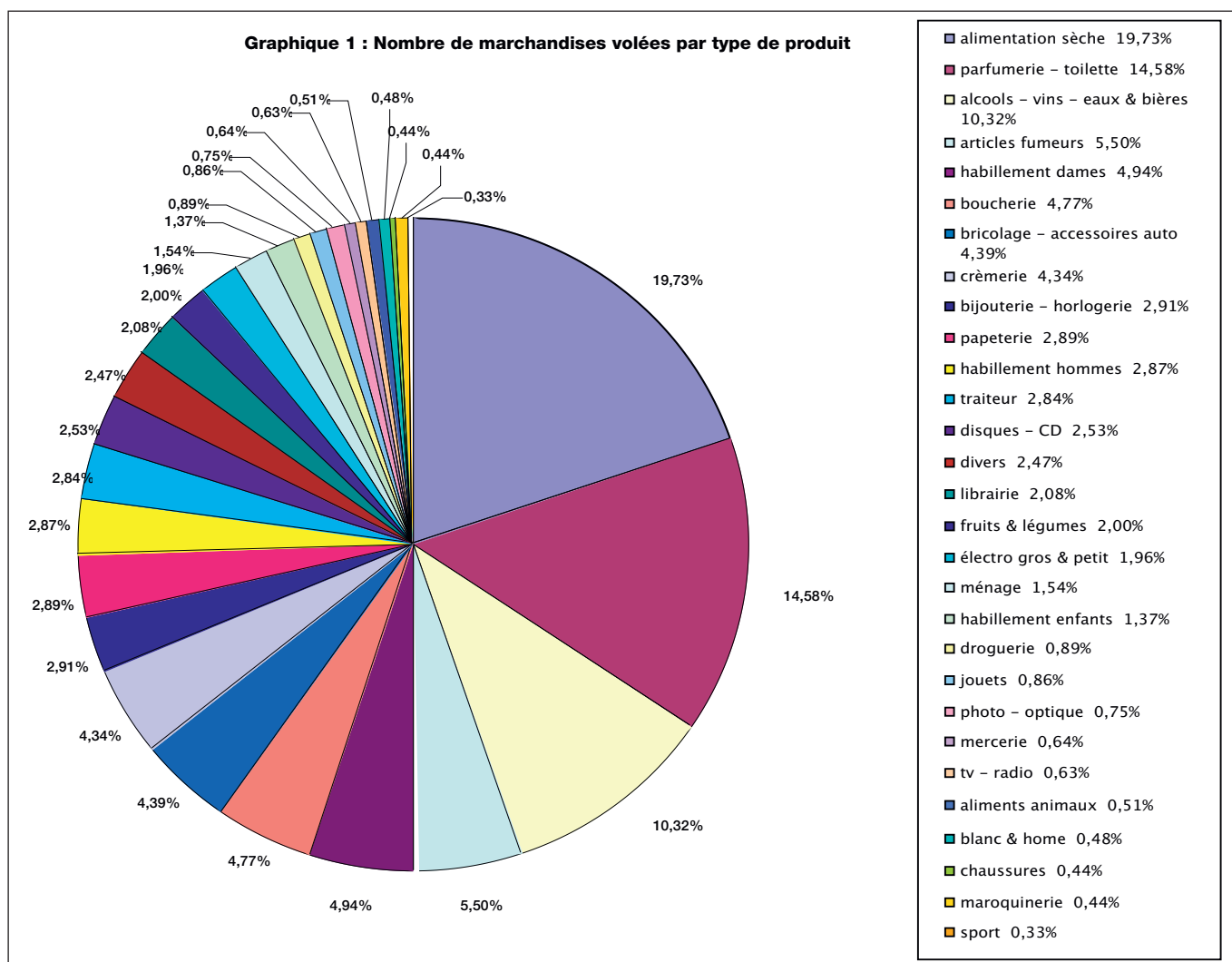
Statistiques annuelles de Prévention et Sécurité



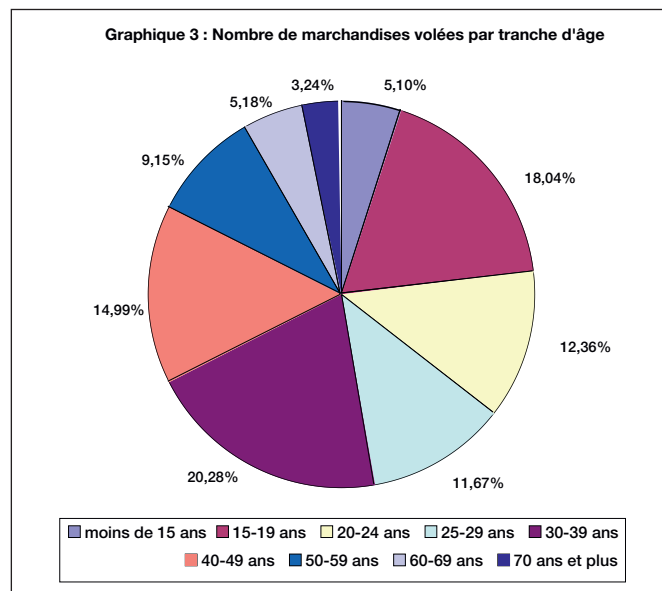
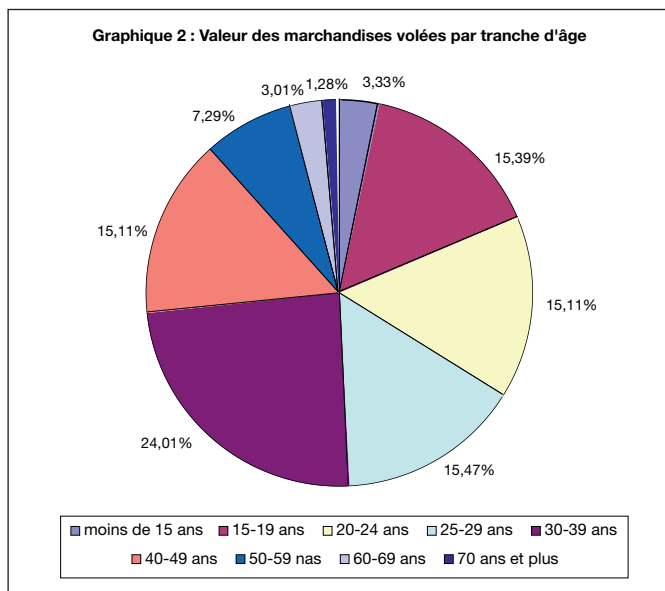
Les statistiques des vols commis dans les magasins affiliés à Prévention et Sécurité au cours de l'année 2009 viennent de paraître. Elles ont été établies sur base de quelque 18.450 constats de vol représentant 61.388 marchandises dérobées, pour une valeur globale de 578.090,47 euros. On observera que ces

constats ont été établis dans un ensemble de 648 points de vente représentant une surface de vente totale de 1.265.141 m². Il y a eu, au cours de l'année passée, dans ces magasins, quelque 1.538 interpellations pour vol en moyenne par mois. Même si ces chiffres sont inférieurs à ceux de l'année précé-

dente, ils constituent une évidente confirmation de la gravité de ce phénomène qui affecte notre société et porte gravement atteinte à la rentabilité des entreprises. Une véritable prise de conscience au problème et un plaidoyer pour une plus grande sévérité à l'encontre des voleurs s'imposent.



Distribution Sécurité



Prévention et Sécurité, l'association de lutte contre les vols dans les magasins, collabore étroitement avec le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Justice, les forces de police et les Parquets, dans le cadre de la lutte contre ce fléau.

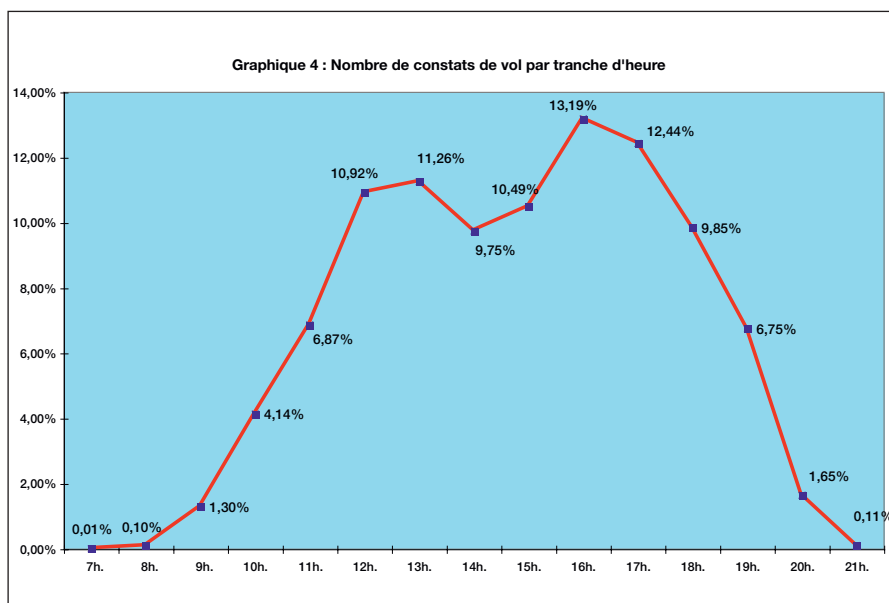
Elle le fait aussi en étroite collaboration avec la Commission pour la protection de la vie privée et divers services juridiques et sociaux. Toute initiative visant à la prévention des vols doit être encouragée, mais il importe également que la nécessaire répression des actes délictueux soit au rendez-vous. Le laxisme dans ce domaine est à proscrire de façon absolue.

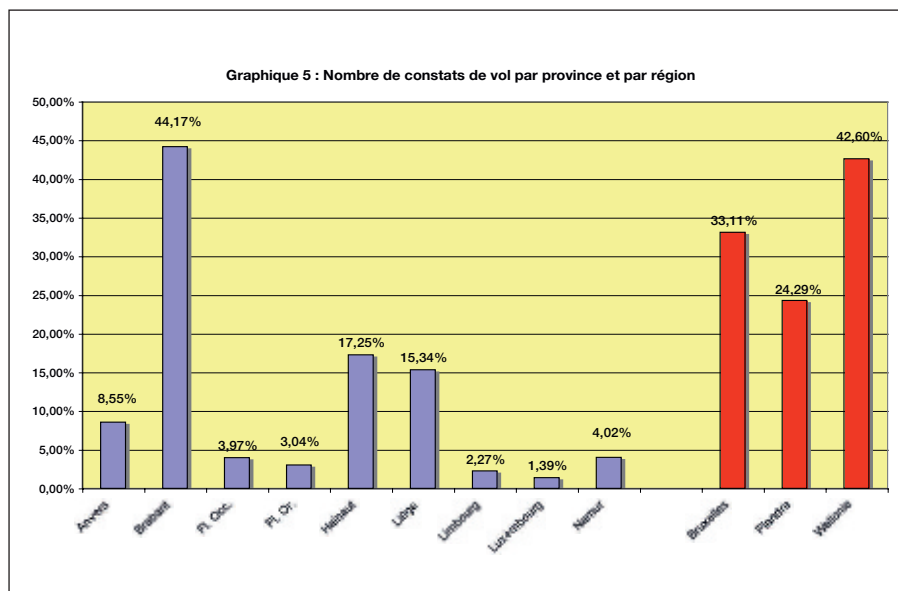
Parmi les articles le plus dérobés en 2009, on relève notamment : l'alimentation sèche (12.111 marchandises dérobées), les articles de toilette et de parfumerie (8.948), les alcools et autres boissons (6.338), les articles pour fumeurs (3.374), les vêtements pour dames (3.034). Viennent ensuite, les produits de boucherie, les articles de bricolage, les produits de crèmerie, la bijouterie et l'horlogerie, la papeterie, les vêtements pour hommes, les produits du rayon traiteur, les disques et musicassettes, les livres, etc.

Si l'on prend en compte la valeur des marchandises dérobées, on constate que les articles de parfumerie sont en

tête avec 84.222,12 euros, soit 14,57% de la valeur globale des marchandises volées en 2009 pour l'ensemble des catégories de produits. Viennent ensuite : l'électroménager gros et petit (74.762,82 euros, soit 12,93 % de la valeur globale des marchandises dérobées), les alcools et autres boissons (56.304,75 euros et 9,74 %), les disques et musicassettes (52.665,06 euros et 9,11 %), les articles de bricolage et accessoires auto (40.309,53 euros et 6,97 %), les vêtements pour dames (37.336,53 euros et 6,46 %) et les vêtements pour hommes (35.615,08 euros et 6,16 %).

Quant à la répartition de ces vols entre les classes d'âge de la population, elle fait apparaître que les moins de 20 ans ont dérobé 23,14 % de l'ensemble des marchandises volées, représentant 18,72 % de la valeur globale des vols. Ils ont donc volé, en moyenne, des articles moins coûteux que les autres voleurs, mais le nombre important de leurs vols interpelle. Les vols commis par les 20 à 29 ans ont représenté 34,03 % du nombre global d'articles dérobés et 30,58 % de leur valeur globale. On observera aussi que les vols commis par les 30 à 39 ans ont représenté 20,28 % en nombre d'articles dérobés et 24,01 % de la valeur globale de ces vols. D'autre part, la valeur moyenne des marchandises volées par classe d'âge





s'est révélée la plus élevée, à 12,48 euros, pour les 25 à 29 ans.

Les vols dans les magasins se répartissent de façon assez uniforme entre les jours de la semaine, avec une petite pointe le vendredi. Ils interviennent aussi aux diverses heures de la journée, avec une pointe entre 16h00 et 18h00 (25,63 % des vols). Tous ces vols sont répartis de façon assez uniforme entre les mois de l'année, avec une pointe en mars et en février, à la

fois quant au nombre et quant à la valeur des marchandises dérobées. Les articles volés en décembre coûtent également plus cher en moyenne.

En ce qui concerne la répartition des vols entre les provinces, elle confirme les constats des années antérieures : les provinces du Brabant viennent en tête (44,17 %), suivies par la province de Hainaut (17,25 %) et la province de Liège (15,34 %).

La province d'Anvers subit 8,55 % de ces vols. La répartition des vols dans les magasins entre les régions s'est établie comme suit en 2009 : Wallonie (42,60 %), Bruxelles (33,11 %) et Flandre (24,29 %), confirmant les constatations des années antérieures.

Léon F. Wegnez
Administrateur Directeur
Prévention et Sécurité

VOLS EN MAGASIN

de la prévention à la répression

un livre écrit par **Léon F. Wegnez**

et édité par **Prévention et Sécurité**

312 pages, 16 x 23 cm, 32€ (tva comprise) + frais d'envoi

Commandes

Prévention et Sécurité, 34, rue Marianne, 1180 Bruxelles Fax : 02.346 02 04 ou Fax : 02.345 23 70